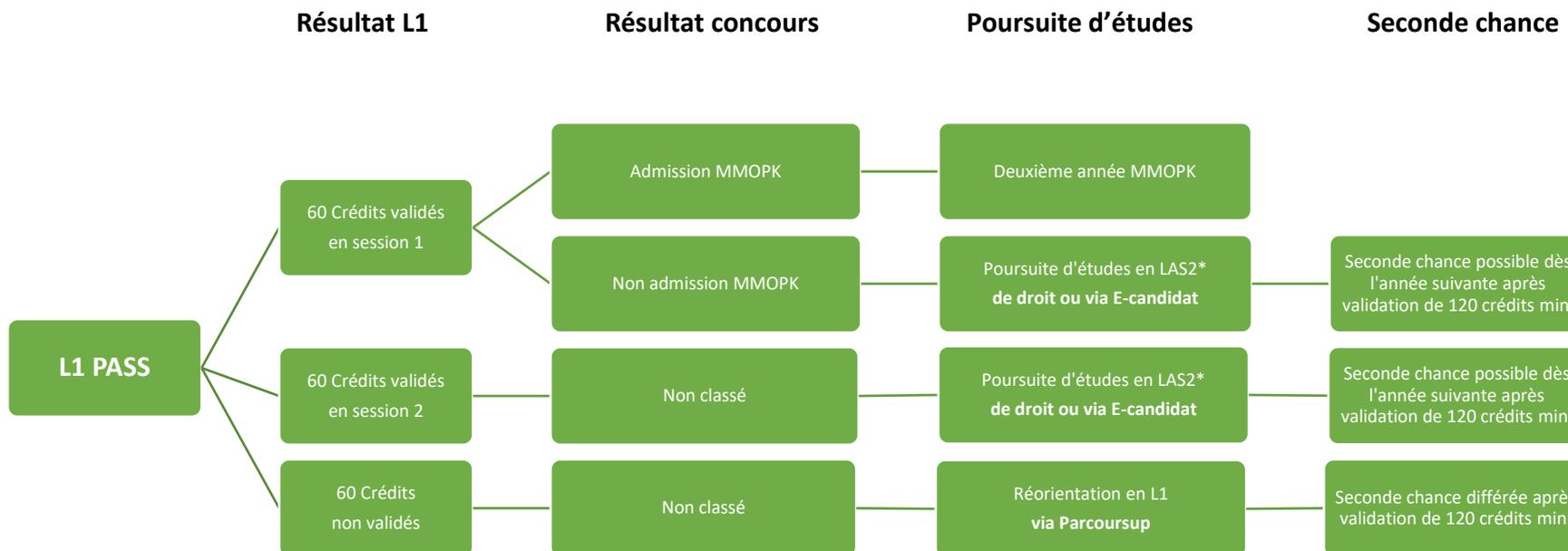


Poursuites d'études, redoublement ou réorientation après une L1 PASS



* L'admission en LAS2 est de droit dans tous les cas décrits dans le tableau ci-dessous.

L'admission dans toute autre LAS2 sera sur demande de l'étudiant, déposée dans E-candidat (selon calendrier fixé par l'Université) et sous réserve des capacités d'accueil.

Option suivie en 2022-2023	Poursuite de droit en 2023-2024 :
Option Droit	LAS2 Droit
Option Sciences de l'éducation	LAS2 Sciences de l'Éducation
Option Sciences de la vie	LAS2 Sciences de la vie
Option Biomécanique et APS Option Psychologie cognitive et APS	LAS2 STAPS

Option suivie en 2022-2023	Poursuite de droit en 2023-2024 :
Option Mathématiques	LAS2 Mathématiques
Option Physique	LAS2 Physique
Option Physique-Chimie	LAS2 Physique LAS2 Chimie
Option Géosciences environnement-Chimie	LAS2 Chimie LAS2 Sciences de la terre